



DEPARTEMENT ADMINISTRATION FINANCES PREVENTION SECURITE
DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES

**Madame Marina VENTURINI
Conseillère municipale**

Objet : Question orale : Centre de vaccination au gymnase de l'Alliance et activités de l'atelier cirque 'Océane' - en confirmation des éléments de réponse oralement exposés en séance du 19 décembre 2009

Madame la Conseillère Municipale,

Par courrier en date du 8 décembre 2009, vous m'interrogez dans le cadre des questions orales du conseil municipal du 14 décembre 2009 sur le choix du gymnase de l'Alliance en tant que centre de vaccination pour la grippe A (H1N1) et les conséquences sur l'activité de l'association d'atelier cirque « Océane ».

Je voulais tout d'abord vous préciser que contrairement à vos assertions, ce n'est pas la commune mais le gouvernement qui a décidé la réquisition du gymnase de l'Alliance dans le cadre de la mise en place de la campagne nationale de vaccination pour la grippe A (H1N1).

Le cahier des charges remis par les services préfectoraux pour le choix du lieu de vaccination intégrait un certain nombre de contraintes et, notamment, un lieu central, gardienné et équipé de moyens logistiques, dédié à cette campagne de vaccination, d'une surface suffisante pour accueillir au moins 700 personnes et permettre un circuit de déambulation pour les différentes étapes du processus de vaccination, pourvu d'un local fermé et équipé pour le stockage des vaccins, accessible aux personnes à mobilité réduite et à proximité de places de stationnement.

Je précise que la circulaire préfectorale entendait privilégier pour le choix des centres, les gymnases, structures les plus adaptées pour une vaccination de masse.

Après une visite sur place des médecins inspecteurs de la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales (DDASS), Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis a donc procédé à la réquisition du gymnase de l'alliance pour une durée de 4 mois par arrêté n°2009-2912 du 2 novembre 2009.

La salle de vaccination, rue des Rosiers que vous évoquez, ne répondait aucunement aux critères énoncés ci-dessus. D'une surface insuffisante, elle est située en sous-sol avec un escalier, ce qui en interdit l'accès aux personnes à mobilité réduite et aux parents avec des enfants en bas âge.

Je comprends fort bien les désagréments subis par les associations utilisatrices.

Dès qu'elle eu connaissance du choix de la DDASS, la commune a mis tout en œuvre pour trouver des solutions les plus adéquates et les moins pénalisantes pour la poursuite des activités sportives des associations, en concertation avec ces dernières.

Devant ce cas de force majeure, la commune a traité la situation de l'atelier de cirque Océane, au regard de ses besoins mais également de ceux des autres associations et des disponibilités dans les autres équipements sportifs.

Le service des sports lui a proposé, après plusieurs contacts, de transférer les 4 heures de créneaux hebdomadaires sur les 5 heures 30 utilisés au gymnase de l'alliance, au gymnase Tommie Smith (hors entraînements professionnels et personnels), en plus des créneaux déjà attribués et maintenus au gymnase Tommie Smith et au gymnase ex pompiers.

Je vous précise également que, suite à un nouveau contact avec ladite association, dont les adhérents n'étaient pas satisfaits du créneau du dimanche matin, la commune lui en a proposé un autre, le samedi matin de 9 heures 30 à 12 heures au gymnase ex-pompiers, qu'elle n'a pas accepté. J'ajoute que la ville a accepté le prêt du gymnase de l'alliance à l'atelier cirque Océane, chaque après-midi de 13 heures 30 à 16 heures 30, la première semaine des vacances scolaires de la Toussaint, pour la tenue d'un stage de cirque, dont ont bénéficié 6 enfants.

Vous évoquez le préjudice financier subi par ladite association consécutivement à la location d'une salle de danse dans les locaux de « Mains d'œuvres » et la possibilité d'une compensation financière et de l'attribution d'une subvention pour l'année 2010.

L'association a déposé une demande de subvention pour l'année 2010. Celle-ci sera examinée en temps utile et avec toute l'attention nécessaire.

Je vous prie d'agréer, **Madame la Conseillère Municipale**, l'expression de mes salutations distinguées.

Jacqueline ROUILLON
Maire-Conseillère Générale